

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU JEUDI 23 JUILLET 2020

Conakry, le 23 juillet 2020 - Sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, le Conseil des Ministres a tenu sa session ordinaire ce jeudi, 23 juillet 2020, de 10h à 13h, selon l'ordre du Jour suivant :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

II. COMPTE RENDU DESSESIONS ORDINAIRES DU CONSEIL INTERMINISTERIEL DES MARDIS 07 ET 21 JUILLET 2020

III. QUESTIONS DIVERSES

Au titre du premier point de l'ordre du jour

Le Président de la République a instruit la Ministre en charge du Plan, l'Administration et le Contrôle des Grands Projets (ACGP) et le Fonds d'Entretien Routier (FER) d'examiner le programme d'urgence de réhabilitation des routes, de matière à proposer au Conseil un projet chiffré assorti d'un calendrier de mise en œuvre ainsi que d'un plan de financement.

Le Chef de l'Etat a invité le Gouvernement à mieux communiquer sur les réalisations et les projets publics ; il se doit, en particulier, d'informer l'opinion sur les projets financés ayant déjà fait l'objet d'appels d'offres internationaux pour leur réalisation dans le cadre de l'interconnexion énergétique entre la Guinée et certains pays voisins. Notre pays pouvant ainsi bénéficier de l'excédent d'énergie de pays comme la Cote d'Ivoire pour son approvisionnement électrique, notamment de la région Nord-Est de la Guinée.

Le Président de la République a rappelé au Ministre en charge des Finances l'urgence qui s'attache à l'opérationnalisation du Guichet Unique du Commerce Extérieur en vue de sa mise en service complète au plus tard à Fin Aout 2020.

Le Chef de l'Etat a déploré la faiblesse du débit et la lenteur des connexions internet en Guinée et instruit le Ministre en charge des

Télécommunications de prendre des dispositions pour remédier à ce handicap.

Le Président de la République a également invité le Ministre en charge des Télécommunications à soumettre un rapport technique et financier complet sur l'installation des 4.357 km de fibre optique en Guinée ainsi que sur les bretelles destinées à raccorder à l'autoroute de l'information, la plupart des agglomérations du pays.

Le Chef de l'Etat a instruit aux membres du Conseil de mettre à profit les avantages que procurent désormais les nouvelles technologies pour les inclure systématiquement dans tous leur programmes et projets de développement.

Le Chef de l'Etat a rappelé que le Peuple de Guinée s'est doté à l'occasion du Référendum du 22 mars dernier, d'une Constitution écologique dont certaines dispositions mettent un accent particulier sur la préservation de la nature. Il a, en conclusion appelé les membres du Conseil à tenir compte de cette contrainte dans la conception et la mise en œuvre de toutes les politiques et stratégies sectorielles. Il a invité le Ministre en charge de l'Environnement à diligenter le suivi de la requête introduite par le Gouvernement pour le financement de son programme environnemental sur les Fonds verts des Nations Unis dédiés à cette activité.

Le Président de la République s'est félicité de la signature avec la Banque Islamique de Développement d'un accord « projet pays » formalisant un partenariat entre cette institution et notre pays en vue de la transformation locale de matières premières dans les secteurs des Mines et de l'Agrobusiness.

Au titre du deuxième point de l'ordre du jour, Monsieur le Premier Ministre a fait le compte rendu des sessions ordinaires du Conseil Interministériel tenues les mardis 07 et 21 Juillet 2020.

Le Conseil a entendu successivement

Le Ministre des Travaux Publics qui a fait une Communication relative au programme d'urgence de réhabilitation des axes routiers principaux.

Il a indiqué que l'objet de cette communication est de présenter un plan d'urgence d'élimination des points critiques sur certains axes

routiers en cette année 2020 et de solliciter du Gouvernement son adhésion pour sa mise en œuvre.

Le Ministre a soutenu que l'objectif de son exposé est d'informer d'une part les membres du Gouvernement sur l'état du réseau et d'autre part, d'explicitier les indicateurs de déclenchement des travaux afin de permettre aux membres du Gouvernement de comprendre les raisons qui motivent les travaux d'urgence, et leur mise en œuvre.

Il a rappelé qu'en 2010, plus de 80% du réseau était en dégradation plus ou moins avancée. Une décennie plus tard, à la fin des travaux en cours, le réseau routier passera de 43.348 Km à 48.986,91 Km dont 2463,5 Km de routes nationales bitumées (construction, reconstruction et réhabilitation) et 624,45 Km de voiries urbaines et des ouvrages de franchissement.

Le Ministre a informé qu'actuellement, plusieurs routes sont en cours de préparation et en construction. Plus de 800 km de routes nationales, plus de 100 km de voiries urbaines à Conakry et dans les villes à l'intérieur du pays, des ouvrages de franchissement de divers types et gabarits et des travaux d'échangeurs dans Conakry seront bientôt entrepris.

Il a souligné qu'en dépit de tous les efforts considérables consentis, l'état global du réseau routier national reste précaire.

Le Ministre a rappelé que la grande partie des infrastructures routières est construite sous la 1^{ère} République et une bonne partie des routes, toutes catégories confondues, est encore en terre. Elles ont été, pour la plupart, réhabilitées et certaines ont connu des réparations. D'autres par contre n'ont pas connu de travaux d'envergure (réhabilitation, reconstruction, construction) pour prolonger leur durée de vie alors que le volume du parc automobile notamment des camions poids lourds a connu une croissance exponentielle entraînant l'usure rapide des revêtements et la dégradation accélérée des routes.

Le Ministre a informé que dans le but d'améliorer l'état du réseau en souffrance, le Ministère des Travaux Publics a initié un plan de travaux d'urgence de réfection d'axes principaux en état critique à la suite du Rapport d'Auscultation du réseau routier national réalisée avec l'assistance technique du PAST-UE qui révèle que l'état du réseau dit « Routes à risques » a atteint un niveau limite de dégradation et nécessite des interventions durant cette année 2020 ; faute de quoi plusieurs liaisons se verraient coupées sur le réseau.

Il a informé que les moyens consacrés actuellement à l'entretien routier dans toute son envergure sont insuffisants ; l'arrêté conjoint Ministère des Travaux Public/Ministère des Finances suivant les recommandations de l'Union Européenne de relever la part de l'entretien routier sur le carburant (RER), n'est, à ce jour, pas appliqué.

Il a précisé que si les moyens ne sont pas disponibles ou sont insuffisants, entre la période d'entretien courant et périodique et la phase critique (7-15 ans de vie), des travaux d'urgence s'imposent afin de maintenir un niveau de service de la route susceptible d'assurer une circulation acceptable pour l'usager. A défaut, interviendra une coupure de la route alors que les financements requis pour sa réhabilitation/reconstruction ne sont pas encore mobilisés.

Le Ministre a indiqué que les travaux d'urgence ont pour objectifs de :

- Maintenir une circulation dans des conditions acceptables sur les tronçons routiers faisant partie de l'armature routière principale du pays et ne faisant pas actuellement objet de projet de reconstruction.
- Donner à l'Etat le temps de rechercher les fonds nécessaires pour financer progressivement les projets de reconstruction.

Le Ministre a informé que suite à ces travaux, au premier trimestre 2018, une campagne d'inspection du réseau routier national a été effectuée par les Services Techniques de la Banque de Données Routières (BDR).

Les résultats révèlent que sur les 2 235 km de routes nationales revêtues inspectés, 67% sont en bon état, 12 % sont dans un état moyen et 21% dans un état mauvais donc de dégradation avancée. Sur les 1 059 km de routes nationales en terre inspectés, seulement 43% sont en bon état, 17% sont dans un état moyen et 40% sont dans un mauvais état.

A Conakry, la campagne a révélé sur 325 km de voies urbaines que seulement 7% étaient en bon état, 33% en état moyen et 61% en mauvais état. En 2018, sur instruction du Président de la République, une nouvelle campagne de travaux d'urgence spécialement pour la Capitale a été exécutée.

Cette campagne a consisté pour le premier lot aux travaux de resurfaçage des chaussées, de bouchage des trous et réfections, de remise en place des bordures et trottoirs, de signalisation horizontale et verticale, de canalisation au droit des carrefours, de fournitures

d'équipements, d'aménagement et d'entretien du réseau routier pour un montant de **301 447 346 823 GNF TTC** et pour le deuxième lot portant sur les travaux de fermeture des caniveaux et construction des murets de protection, de traitement des accotements, d'équipements et matériels de nettoyage de chaussées et accotements pour un montant de **241 595 423 120 GNF TTC. Soit au total 543 milliards GNF TTC.**

Il a informé que les travaux d'urgence à réaliser interviendront sur **1 650 km linéaires** de routes dont 965 km de routes revêtues et 685 km de routes en terre. Ces travaux vont requérir un montant de 978 milliards GNF soit 670 milliards GNF pour les routes revêtues et 308 milliards GNF pour les routes en terre.

Au cours du débat, les observations essentielles ont porté sur la nécessité de veiller aux questions suivantes :

S'assurer de la qualité de la dépense publique et des travaux et procéder à une meilleure évaluation des coûts des travaux ;

- Intégrer dans le futur les travaux d'urgence dans le Programme d'Investissement Public en ce qui concerne les travaux publics ;
- Situer la part contributive du Fonds d'Entretien Routier (FER) dans les dépenses d'investissement de ce programme ;
- Inviter les entreprises des Travaux Publics évoluant sur le tronçon Conakry-Kindia-Dabola de procéder au traitement des points critiques afin d'améliorer la circulation ;
- Faire respecter la réglementation relative aux poids à l'essieu des camions sur les routes afin de garantir la durée de vie de celles-ci ;
- Mettre l'accent sur un meilleur entretien des routes à travers une programmation cohérente et anticiper les travaux afin de garantir leur inscription dans le budget annuel ;
- Arbitrer judicieusement entre l'entretien des routes et l'investissement dans les nouvelles routes dans le cadre des choix publics.
- Planifier les activités afin de sortir de la vision d'urgence en matière de travaux publics.

Au terme des débats, le Conseil après avoir acté la nécessité de procéder à ces travaux d'urgence, a instruit le Ministre des Travaux Publics de prendre l'attache de l'ACGP afin d'évaluer les coûts des travaux.

Le Conseil a également instruit à Madame la Ministre du Plan, l'étalement sur trois exercices budgétaires de la prise en charge financière des travaux et d'inscrire désormais dans les Programmes d'Investissement Public le coût des études de faisabilité et des entretiens lourds.

Le Conseil a aussi demandé au Ministre des Travaux Publics de fournir le programme d'utilisation des fonds provenant du Fonds d'Entretien Routier et de ressortir sa part contributive dans le financement des travaux d'urgence.

Les Ministres en charge de l'Enseignement Supérieur, des Postes, Télécommunications et des Investissements ont fait une communication conjointe sur la transformation numérique et la capacité d'innovation du secteur public et du secteur privé.

Les Ministres ont indiqué que les révolutions industrielles sont toujours marquées par des changements structurants qui engendrent de grands gagnants et de grands perdants.

Les changements actuels bouleversent déjà l'ordre économique mondial classique suivant de nouveaux modèles économiques, qui découlent des technologies de rupture telles que « l'ubérisation », l'intelligence artificielle, l'économie de partage, le traitement massif de données, l'inclusion financière digitale, le commerce électronique, les réseaux sociaux, etc.

Ils ont soutenu qu'à l'instar des pays en développement et plus particulièrement des autres pays africains, l'avenir et le développement économique de la Guinée doivent passer par la transformation numérique et la capacité d'innovation du secteur public et privé. La Guinée est condamnée à innover si elle ne souhaite pas perdurer dans le sous-développement.

Ils ont précisé que l'enjeu pour la Guinée est de passer de la position de consommateur simple à celle d'acteur capable de produire des biens et services (machines, applications et contenus) et d'améliorer sa capacité à innover pour accélérer la transformation numérique de son économie.

Les Ministres ont indiqué que la Guinée a encore la possibilité d'être un pays de relai technologique. L'objectif est de faire du territoire national

une oasis technologique de la sous-région en y favorisant l'émergence de hubs et d'un écosystème créateur d'innovation dans l'agriculture, la santé, l'éducation, les transports, le commerce électronique et la monétique.

Ils ont informé que le Gouvernement guinéen dispose à cet effet, des instruments juridiques appropriés

Les Ministres ont plaidé pour l'adoption d'une politique de promotion de l'innovation, levier indispensable pour maîtriser cette révolution.

Cette politique pourrait s'articuler autour des trois axes suivants :

1. La définition des critères de sélection des projets par secteur prioritaire ;
2. La réorientation stratégique des investissements publics ;
3. La promotion du secteur privé pour en faire locomotive de l'innovation.

Ils ont souligné que pour des raisons d'efficacité et de pragmatisme économique, la politique de promotion de l'innovation doit définir des secteurs prioritaires dans lesquels il serait davantage pertinent de concentrer les investissements en raison de leur importance économique ou sociale et de la capacité de les atteindre.

Les Ministres ont ciblé au terme d'une réflexion menée cinq (5) secteurs prioritaires stratégiques à fort potentiels et à porter de la Guinée qui sont : l'agriculture, la mobilité, la santé, le commerce électronique et mobile et le paiement électronique et mobile.

Les Ministres ont également proposé de faire du secteur privé une locomotive de l'innovation au cœur de la politique gouvernementale de promotion des investissements privés et de soutien au secteur privé national.

Faire une politique incitative par la création et la promotion des start-ups, les labéliser et les soutenir, favoriser les investissements privés innovants particulièrement dans la modernisation de l'Administration et adopter une Loi, tenir le Sommet Transform- Africa en Guinée sur le numérique.

Compte tenu de l'importance et la transversalité des enjeux du numérique, ils recommandent la mise en place d'un groupe de travail sur l'innovation représentatif de l'écosystème.

Pour ce faire, il est proposé de mettre en place un Comité technique interministériel élargi pour harmoniser et coordonner les actions gouvernementales dans le domaine de l'innovation. Les travaux de ce comité devraient aboutir à l'élaboration d'une stratégie nationale de l'innovation en associant les représentants de la société civile.

Au terme du débat, le conseil a approuvé la communication conjointe et recommandé au Ministre en charge des investissements de convoquer une réunion avec toutes les parties prenantes afin de statuer sur le problème de l'ancrage institutionnel du Comité interministériel et rendre compte au Conseil des conclusions de cette réunion.

Madame la Ministre du Plan et du Développement Économique a fait une communication relative à la présentation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la COVID-19 (2020-2022).

Elle a rappelé qu'à l'instar de la quasi-totalité des pays du monde, la Guinée est en train de faire face depuis le 12 mars 2020, à la maladie à Coronavirus (COVID-19), dont la propagation rapide constitue un défi sanitaire majeur et une menace pour le développement du pays.

La Ministre a précisé que la Stratégie Nationale de Lutte contre la COVID-19 (SNLC) proposée couvre la période 2020-2022 et qu'elle constitue la réponse que le Gouvernement compte apporter pour relever les défis économiques, sociaux et sanitaires de la pandémie.

Elle a noté que la SNLC est une synthèse cohérente de tous les efforts déjà entrepris par les autorités pour endiguer la propagation de la maladie et atténuer ses répercussions sur le développement de la Guinée.

Elle a indiqué que l'ambition de la SNLC est de servir d'instrument pour poursuivre et renforcer le plaidoyer du Gouvernement auprès des Partenaires Techniques et Financiers, du secteur privé, de la société civile, et des acteurs régionaux pour mutualiser les efforts de lutte contre la pandémie.

La Ministre a souligné que ce document est le fruit d'un processus participatif ayant impliqué tous les ministères sectoriels et que la SNLC

postule qu'en 2022, la Guinée sera débarrassée de la COVID-19 et aura repris sa marche vers l'émergence et la prospérité.

Elle a également souligné qu'à travers cette stratégie, les autorités entendent se donner les moyens d'éradiquer définitivement la pandémie tout en ramenant le pays sur la trajectoire du développement telle que définie par la Vision 2040 et le PNDES qui en est l'outil d'opérationnalisation.

Elle a souligné que le coût estimé du programme anti-COVID-19 est de 23 490 695 millions GNF, soit environ 2,496 milliards de dollars des États-Unis (USD). La composante « riposte sanitaire et socio-économique » représente 17% de ce montant contre 83% pour la composante « résilience aux chocs épidémiques ».

La Ministre a également rappelé qu'à la date du 18 juin 2020, les ressources extérieures mobilisées auprès de la Banque Islamique de Développement (BID), de la Banque Africaine de Développement (BAD), de Banque Mondiale et de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), s'élèvent à un montant de 308,1 millions USD.

Elle a précisé qu'en plus des ressources du budget national déjà engagées soit 730,4 milliards GNF, il resterait à couvrir un besoin de financement de l'ordre de 2,1 milliards USD pour le Programme anti-COVID-19.

Au terme de la Présentation, le Conseil a noté que les recommandations faites lors de la première présentation ont été respectées, a approuvé le document. Le Conseil a interpellé les parties prenantes à la mise en œuvre de la matrice opérationnelle jointe au document.

AU TITRE DES DIVERS

I. Le Conseil a été informé de l'autorisation spéciale accordée par le Président de la République aux fidèles musulmans pour l'ouverture des mosquées et des places publiques de prière à l'occasion de la fête de tabaski, dans le strict respect des consignes sanitaires.

II. Monsieur le Premier Ministre a fait au Conseil le compte rendu de sa mission en Côte d'Ivoire le 14 juillet dernier, pour porter les messages de condoléances du Président de la République aux obsèques de son

homologue ivoirien Ahmadou Gon Koulibaly. Il a informé qu'en marge des cérémonies funéraires, il a été reçu en audience par Son Excellence Monsieur le Président de la République de Côte d'Ivoire à qui il a remis un message spécial de SEM le Président de la République de Guinée. Il a également porté à la connaissance du Conseil qu'il a reçu le Ministre Ivoirien de l'Energie, sur instruction du Président ivoirien, pour fixer les contours d'un partenariat éventuel entre nos deux pays en vue de l'utilisation par la Guinée des capacités énergétiques ivoiriennes, dans la région nord de notre pays.

III. Le Conseil a félicité Madame la Ministre en charge de la Coopération suite à sa nomination comme Secrétaire Générale Adjointe des Nations Unies. Il a indiqué que cette distinction était une fierté pour tout le pays et formulé à son endroit ses vœux de plein succès dans ses nouvelles fonctions

IV. Le Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts a informé le Conseil du lancement de la campagne de reboisement dont la priorité cette année portera essentiellement sur les têtes de source des cours d'eaux sur lesquels sont érigés des barrages hydroélectriques.

Avant de lever la séance Monsieur le Président de la République a donné de larges informations sur la situation nationale, africaine et internationale

Le Conseil des Ministres